# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE LIGUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AVALLON AUTO SPORT

# REGLEMENT PARTICULIER

# 38<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

04 et 05 mars 2017

# PROGRAMME DU RALLYE

• Parution du règlement

• Ouverture des inscriptions

• Clôture des inscriptions

Parution du carnet d'itinéraire (road-book)

• P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon

Vérifications administratives

Vérifications techniques

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs

• Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1ère étape

Départ du 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape

Publication des résultats partiels de la 1<sup>ere</sup> étape

• Publication des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape

Arrivée du 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais et vérifications finales

Publications des résultats du rallye

Remise des prix

14 janvier 2017

14 janvier 2017

20 février 2017 à minuit

28 février 2017

04 mars 2017 à partir de 10h00

04 mars 2017 de 07h00 à 13h00

04 mars 2017 de 07h15 à 13h15

04 mars 2017 à 12h00 à l'Hôtel de Gouvenain à Avallon

04 mars 2017 à 13h30

04 mars 2017 à 14h30 Les Capucins à Avallon

04 mars 2017 à 20h05 Les Capucins à Avallon

Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent

Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent

05 mars 2017 à 08h00 Les Capucins à Avallon

05 mars 2017 à 14h10 Les Capucins à Avallon

Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier

concurrent

Sur le podium

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 38ème Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2017.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2017.

## ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 04 et 05 mars 2017 un rallye dénommé :

# 38ème Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été reçu par le C.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté.

Permis d'organisation

# L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté n° 02/09 en date du 30/11/2016.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres: Brigitte DESNOYERS, Sébastien BEAURIN, Claude BERNARD, Enrique DA SILVA, Frédéric GIBERT, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve: Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU

6, rue des Sœurs 89580 Migé

tel: 03 86 41 65 41 - courriel: avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, place des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du samedi 04 mars 2017 à 10h00 au dimanche 05 mars 2017 à 20h00.

Organisateur administratif et technique

Nom: ASA Avallon Auto Sport

Siège social : 28 rue des Merciers à 89200 Avallon – Secrétariat permanent : 6 rue des Sœurs à 89580 Migé

#### 1.1 Officiels

Collège des Commissaires Sportifs	Président	Jacky NOMBLOT	0414	5565
	Membres	Josiane CHARLEUX	0403	9434
		Gérard SIMON	0419	12017
Direction de course	Directeur de course	Christian HAMON	0419	29685
Direction de course	Directeur de course adjoint	Thierry MOREL	1442	4906
	•	•	0419	6813
	Directeur de course délégué ES	Joël JUGNIOT		
	Directeur de course délégué ES	Jean-Michel PIGENET	0417	37172
	Véhicule tricolore	Eric TEMMERMAN	0410	26388
	Véhicule info	Thierry GIUDICI	*	*
	Véhicule balai	Philippe DRÉAU	0420	2281
	Juge de faits	Tous les officiels du rallye	sauf membres	du collège
Parcs	Avallon Fermé et Regroupement	Jacky OLIVAIN	0202	3272
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Avallon (stagiaire)	Laurent LEPLAT	0420	148301
	Assistance	Gérard PORA	0419	57091
EC 1 2 : Avallon Magny of	Directeurs ES	Jean-Louis LAURENT	0413	3294
ES 1, 3 : Avallon - Magny et				
ES 6, 8 : Le Meix - Vilaine	Directeur adjoint ES	Lucien BILLARD	0417	9819
	Assistant	Véronique LAURENT	0413	9485
	Chronométreur départ	Nancy GIETZENDANNER	0307	220615
	Chronométreur arrivée	Claude BRANDENBERG	0312	19522
	Médecin	Dr Vicentiu VOINEA	*	*
<u>ES 2, 4, 5, 7 : Moulin Cadoux</u>	Directeurs ES	Pierre GUELAUD	0413	15125
	Directeur adjoint ES	Pierre GODOT	0413	23434
	Assistant	Marie-France GUELAUD	0413	34910
	Chronométreur départ	Karine LAUNAY	1504	53487
	Chronométreur arrivée	Florent GILARDON	0414	162450
	Médecin chef	Dr Ramdane AOUNI	*	*
Commissaires techniques	Responsable	Frédéric ALVAINES	0420	4342
<u>commissures techniques</u>	Membres	Claude BERNARD	0420	47151
	Wernbres			
		Marc CHARBONNEAU	0203	47435
		Bruno DIVERT	0417	40573
		Christian PERROT	0308	12848
		Laurent QUERRY	0412	212893
Chargé des Relations Concurrents		Bernard SOUFFLET	0403	18577
		Daniel PENICHOT	1438	14887
Informatique et classements		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<u>Speaker</u>		Claude DUCOUDRAY	*	*

#### 1.2 Eligibilité

Le 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais des 04 et 05 mars 2017 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2017 (coef. 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2017

#### 1.3 Vérifications

#### 1.3.1 Convocations

• Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : www.avallon-auto-sport.com

#### 1.3.2 Vérifications administratives: Garage JEANNIN (VAG, route de Paris à Avallon tel 03 86 34 13 03)

• Samedi 04 mars 2017 de 07h00 à 13h00 selon votre convocation

#### 1.3.3 Vérifications techniques: Dekra (ZA Grande Corvée à Avallon tel 03 86 31 07 07)

• Samedi 04 mars 2017 de 07h15 à 13h15 selon votre convocation

#### 1.3.12 Vérifications finales

Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Eric DARIN (Ford Avallon)
 Route de Lyon à 89200 Avallon.

• Le taux horaire est de **60.00** € TTC maximum.

#### ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 38ème Rallye Régional du Pays Avallonnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement cijointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

LUNDI 20 FEVRIER 2017 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

#### 3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à 165 voitures maximum (VHC et modernes confondues).

#### 3.1.11.1 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- 360 € avec la publicité facultative des organisateurs
- 720 € sans la publicité facultative des organisateurs.
- 330 € avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice
- ➤ Une remise exceptionnelle de 50 € est accordée à tout pilote du rallye 2017 qui était inscrit comme pilote sur la liste des partants du 37<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais 2016.
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

#### 3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### 3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.

# ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées: Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

# 4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### 4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**Ajouter** : <u>Aucune assistance</u> (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. <u>Aucun véhicule d'assistance</u> ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

#### 4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

#### ARTICLE 5 PUBLICITE

La publicité obligatoire est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier. La publicité facultative rachetable est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

### ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

#### **6.1 Description**

Le 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 134.460kms et se déroule en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant 40.000 kms. Les épreuves spéciales sont :

2x Avallon - Magny (5.300 kms)

4x **Moulin Cadoux** (3.350 kms)

2x Le Meix-Vilaine (8.000 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

#### **6.2 Reconnaissances**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Ajouter :

#### 6.2.5 Durée des reconnaissances :

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le dimanche 26 février 2017 de 08h00 à 19h00. le vendredi 03 mars 2017 de 11h00 à 21h00.

Le nombre de passages est limité à 3.

# ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

#### 7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge du rallye

Commissaires de route sont : badge du rallye

# ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	330 €	210 €	150 €	-	
Groupe (1)	150 €	<b>80 €</b> si plus de 5 partants	<b>40 €</b> si plus de 10 partants	-	
Classe (1)	345 €	<b>190 €</b> si plus de 3 partants	<b>140 €</b> si plus de 6 partants	<b>80 €</b> si plus de 9 partants	<b>50 €</b> si plus de 12 partants
Féminine (1)	345 €	-	-	-	-

(1) Les prix par Groupe / Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota: S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA

# 38<sup>EME</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS 4<sup>EME</sup> RALLYE REGIONAL VHC DU PAYS AVALLONNAIS ITINERAIRE HORAIRE - 2017

CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 <sup>ère</sup> VHC	HEURE * 1ère MODERNES	
Premiere etape : Samedi 04 mars 2017							
	Première Secti	ion : AVALLO	N > AVALLON				
CH 0A	AVALLON - parc fermé - sortie	-	0.000	-	14h30	14h49	
CH 0B	AVALLON - parc d'assistance - entrée	2.180	2.180	15'	14h45	15h04	
CH 0C	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.000	2.180	15'	15h00	15h19	
CH 1A	CAMPING	5.000	7.180	22'	15h22	15h41	
DES 1	* AVALLON – MAGNY	0.080	7.260	3'	15h25	15h44	
AES 1	* AVALLON – MAGNY	5.300	12.560	-			
CPS 1	* AVALLON – MAGNY	0.160	12.720	-			
CH 2A	MAGNY	1.050	13.770	17'	15h42	16h01	
DES 2	* MOULIN CADOUX	0.150	13.920	3'	15h45	16h04	
AES 2	* MOULIN CADOUX	3.350	17.270	-			
CPS 2	* MOULIN CADOUX	0.200	17.470	-			
CH 2B	AVALLON - parc de regroupement - entrée	9.890	27.36	30'	16h15	16h34	
	Seconde Secti	on : AVALLON	I > AVALLON				
CH 2C	AVALLON - parc de regroupement - sortie	0.340	27.700	70'	17h25	17h44	
CH 2D	AVALLON - parc d'assistance - entrée	2.180	29.880	15'	17h40	17h59	
CH 2E	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.000	29.880	70'	18h50	19h09	
CH 3A	CAMPING	5.000	34.880	22'	19h12	19h31	
DES 3	* AVALLON – MAGNY	0.080	34.960	3'	19h15	19h34	
AES 3	* AVALLON – MAGNY	5.300	40260	-			
CPS 3	* AVALLON – MAGNY	0.160	40.420	-			
CH 4A	MAGNY	1.050	41.470	17'	19h32	19h51	
DES 4	* MOULIN CADOUX	0.150	41.620	3'	19h35	19h54	
AES 4	* MOULIN CADOUX	3.350	44.970	-			
CPS 4	* MOULIN CADOUX	0.200	45.170	-			
CH 4B	AVALLON - parc fermé - entrée	9.890	55.060	30'	20h05	20h24	

	Troisièm	e Section : AVALLOI	N > AVALLON			
CH 4C	AVALLON - parc fermé - sortie	-	55.060	-	08h00	08h19
CH 4D	AVALLON - parc d'assistance - entrée	2.180	57.240	15'	08h15	08h34
CH 4E	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.000	57.240	60'	09h15	09h34
CH 5A	MAGNY	8.410	65.650	17'	09h32	09h51
DES 5	* MOULIN CADOUX	0.150	65.800	3'	09h35	09h54
AES 5	* MOULIN CADOUX	3.350	69.150	-		
CPS 5	* MOULIN CADOUX	0.200	69.350	-		
CH 6A	MARRAULT	0.910	70.260	12'	09h47	10h06
DES 6	* LE MEIX – VILAINE	0.240	70.500	3'	09h50	10h09
AES 6	* LE MEIX – VILAINE	8.000	78.500	-		
CPS 6	* LE MEIX – VILAINE	0.150	78.650	-		
CH 6B	AVALLON - parc de regroupement - entrée	15.940	94.590	45'	10h35	10h54
	Quatrièm	e Section : AVALLO	N > AVALLON			
CH 6C	AVALLON - parc de regroupement - sortie	0.340	94.930	60'	11h35	11h54
	1					

SECONDE ETAPE: DIMANCHE 05 MARS 2017

AVALLON - parc de regroupement - sortie	0.340	94.930	60	11n35	11n54
AVALLON - parc d'assistance - entrée	2.180	97.110	15'	11h50	12h09
AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.000	97.110	60'	12h50	13h09
CAMPING	8.410	105.520	17'	13h07	13h26
* MOULIN CADOUX	0.150	105.670	3'	13h10	13h29
* MOULIN CADOUX	3.350	109.020	-		
* MOULIN CADOUX	0.200	109.220	-		
MAGNY	0.910	110.130	12'	13h22	13h41
* LE MEIX – VILAINE	0.240	110.370	3'	13h25	13h44
* LE MEIX – VILAINE	8.000	118.370	-		
* LE MEIX – VILAINE	0.150	118.520	-		
AVALLON - parc fermé - entrée	15.940	134.460	45'	14h10	14h29
	AVALLON - parc d'assistance - entrée AVALLON - parc d'assistance - sortie CAMPING  * MOULIN CADOUX  * MOULIN CADOUX  MAGNY  * LE MEIX - VILAINE  * LE MEIX - VILAINE  * LE MEIX - VILAINE	AVALLON - parc d'assistance - entrée  AVALLON - parc d'assistance - entrée  O.000  CAMPING  * MOULIN CADOUX  * MOULIN CADOUX  * MOULIN CADOUX  MAGNY  O.200  MAGNY  * LE MEIX - VILAINE  * LE MEIX - VILAINE  * LE MEIX - VILAINE  O.150	AVALLON - parc d'assistance - entrée       2.180       97.110         AVALLON - parc d'assistance - sortie       0.000       97.110         CAMPING       8.410       105.520         * MOULIN CADOUX       0.150       105.670         * MOULIN CADOUX       3.350       109.020         * MOULIN CADOUX       0.200       109.220         MAGNY       0.910       110.130         * LE MEIX - VILAINE       0.240       110.370         * LE MEIX - VILAINE       8.000       118.370         * LE MEIX - VILAINE       0.150       118.520	AVALLON - parc d'assistance - entrée       2.180       97.110       15'         AVALLON - parc d'assistance - sortie       0.000       97.110       60'         CAMPING       8.410       105.520       17'         * MOULIN CADOUX       0.150       105.670       3'         * MOULIN CADOUX       3.350       109.020       -         * MAGNY       0.200       109.220       -         MAGNY       0.910       110.130       12'         * LE MEIX - VILAINE       0.240       110.370       3'         * LE MEIX - VILAINE       8.000       118.370       -         * LE MEIX - VILAINE       0.150       118.520       -	AVALLON - parc d'assistance - entrée       2.180       97.110       15'       11h50         AVALLON - parc d'assistance - sortie       0.000       97.110       60'       12h50         CAMPING       8.410       105.520       17'       13h07         * MOULIN CADOUX       0.150       105.670       3'       13h10         * MOULIN CADOUX       3.350       109.020       -         * MAGNY       0.200       109.220       -         MAGNY       0.910       110.130       12'       13h22         * LE MEIX - VILAINE       0.240       110.370       3'       13h25         * LE MEIX - VILAINE       8.000       118.370       -         * LE MEIX - VILAINE       0.150       118.520       -

<sup>\*</sup> Calcul provisoire sur la base de 10 VHC

